

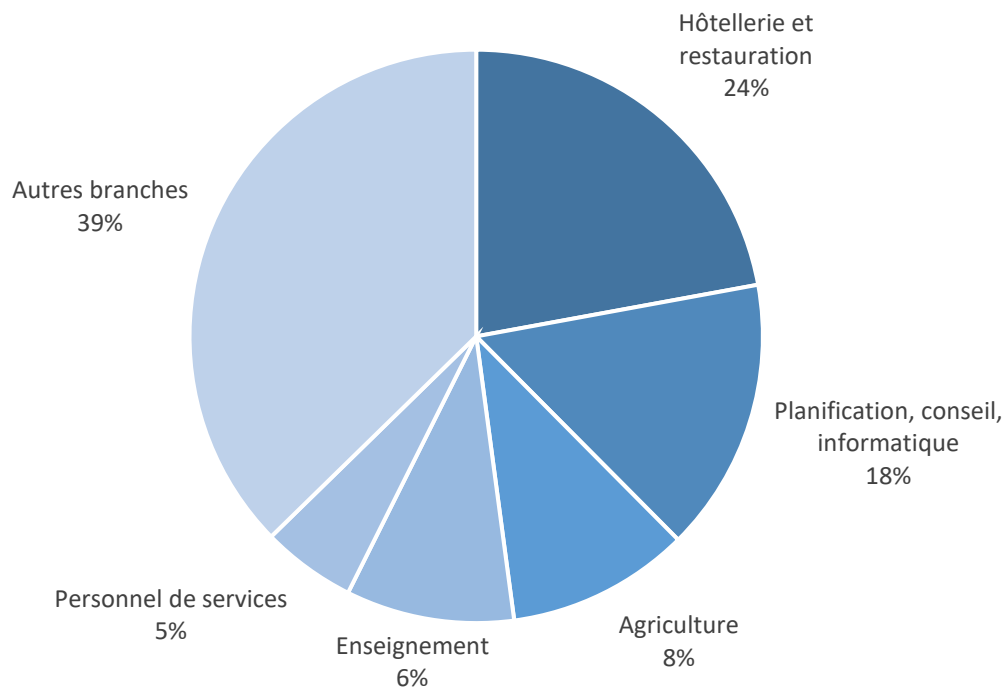


Statistiques hebdomadaires

Données sur l'emploi des bénéficiaires du statut de protection S

	Semaine 43	Semaine 44	diff.
Bénéficiaires du statut de protection S	60'434	60'598	+0.3%
dont exerçant un emploi	4'884	4'907	+0.5%
Proportion de personnes exerçant un emploi ¹	8.08%	8.10%	+0.2%
Personnes en âge de travailler (18-64)	35'793	35'909	+0.3%
Personnes actives occupées (18-64)	4'800	4'820	+0.4%
Taux d'emploi	13.41%	13.42%	+0.1%

Figure 1 : bénéficiaires du statut de protection S exerçant un emploi (branches les plus représentées²)



Source : SYMIC – état au 01.11.2022³

Les données se fondent sur les enregistrements effectués dans le SYMIC par les autorités cantonales compétentes. Une demande d'autorisation de travail ne peut être déposée qu'après réception de la lettre du SEM attestant que le statut de protection S a été accordé. Une autorisation de travail ne peut être enregistrée dans le SYMIC que si le permis S a été délivré. De ce fait, les autorisations de travail délivrées sont en réalité plus nombreuses que ce qui est indiqué ci-dessus.

¹ Proportion de personnes ayant un contrat de travail en cours à la date de référence parmi les bénéficiaires du statut de protection S (sans limite d'âge) ; le pourcentage indiqué n'est pas un taux d'emploi.

² Seules les branches dont la proportion est supérieure à 5 % sont indiquées individuellement.

³ « Chiffres du jour », pouvant différer légèrement des valeurs enregistrées en fin de mois.